



- AC1 - Monuments historiques**
 - périmètre de protection de rayon 500 mètres
 - Monument Historique
- I4 - Lignes électriques**
 - zone de passage
- PT2 - Télécommunications - protection contre les obstacles**
 - zone secondaire de dégagement, zone spéciale de dégagement, secteur de dégagement
- T7 - Extérieur des zones de dégagement**
 - zone de protection - Altitude max. de 460 m NGF
 - zone de protection



maître d'ouvrage :
Communauté de Communes du Pays de la Zorn

Plan Local d'Urbanisme Intercommunal

SERVITUDES D'UTILITE PUBLIQUE
Commune de Geiswiller - Zœbersdorf
Geiswiller

PLU ARRETE

Vu pour être annexé à la délibération du Conseil communautaire en date du 28 février 2019

A Hochfelden, le
M. Bernard Freund, le Président.

conduite d'études :
OTE Ingénierie
Géomètre Expert ANDRES

